



Thiré le 20 novembre 2018
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Mardi 27 Novembre 2018
à 20 h 00**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 9 octobre 2018
- Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Centre Bourg
- Désignation du référent de la Commission liste électorale
- Demande complémentaire de subvention « amendes de police » pour l'aménagement du centre bourg
- Fixation du prix de vente du logement sis au 26, rue de la Mairie
- Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de méthanisation, après modification de l'installation et extension du plan d'épandage, implantée à l'Oie sur la Commune d'Essarts en Bocage
- Questions diverses

Le Maire,
Catherine DENFERD

POUR RAPPEL : PRESENTATION DE COWATT A 19 H 00 A LA MAIRIE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

Le vingt-sept novembre deux mil dix-huit, à vingt heures et vingt minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 20 Novembre 2018

Présents : Mesdames Christelle BONNAUD, Catherine DENFERD, Patricia HUG-GRATON, Isabelle MENANTEAU, Christine PHILIPPEAU,

Messieurs Loïc CHARRIER, Bruno FAIVRE, Fred FORGERIT, Laurent GAUTIER, Dominique GAUTREAU, Guillaume JOLLY.

Excusés : Mesdames Nadège BARBESANT, Magalie RIVASSEAU et Monsieur Rémy CERISIE

Monsieur Guillaume JOLLY était absent en début de séance.

Procurations :

Monsieur Rémy CERISIE a donné procuration à Madame Catherine DENFERD

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Suppression de l'ordre du jour:

Ajout à l'ordre du jour:

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 9 octobre 2018
- Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Centre Bourg
- Désignation du référent de la Commission liste électorale
- Demande complémentaire de subvention « amendes de police » pour l'aménagement du centre bourg
- Fixation du prix de vente du logement sis au 26, rue de la Mairie
- Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de méthanisation, après modification de l'installation et extension du plan d'épandage, implantée à l'Oie sur la Commune d'Essarts en Bocage
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Madame HUG GRATON Patricia est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 9 Octobre 2018

DEL 2018-11-27-01 : Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Centre Bourg

Rapporteur : Monsieur GAUTREAU Dominique

Madame le Maire présente à l'assemblée les différents devis reçus suite à l'appel à consultation concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg qui avait pour échéance le 23 novembre à 14h00.

Trois cabinets d'études ont été consultés par courrier, deux seulement ont répondu :

SCP Franck Bourgoin :

Montant de la rémunération : 4.4 % des travaux estimés (base 185 000 € HT)

Soit un montant estimé à : 9 768.00 € TTC

SELARL Damien Veronneau :

Montant de la rémunération : 4.5 % des travaux estimés (base 190 000 € HT)

Soit un montant estimé à : 10 260.00 € TTC

Après en avoir délibéré,

**Par 6 voix pour la SCP Franck BOURGOIN ;
0 voix pour la SELARL Damien Veronneau ;
5 abstentions ;**

Le Conseil Municipal,

- ✓ **DESIGNE la SCP Franck BOURGOIN, cabinet d'études, pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre bourg, pour un montant total de 9 768.00 € TTC ;**
- ✓ **AUTORISE Madame le Maire à signer les documents afférents à ces travaux.**

Monsieur Laurent GAUTIER fait remarquer que le projet d'aménagement tel qu'il a été présenté, n'a pas été validé en conseil, mais que seule l'autorisation de lancer un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre l'a été. Madame le Maire précise que pour elle le projet avait été validé, elle se charge de rechercher la délibération.

Rapporteur : Monsieur Laurent GAUTIER

Vu la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 modifiant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le courrier du Préfet en date du 8/10/2018 ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales établiront un dernier tableau rectificatif le 10 janvier 2019 puis seront supprimées.

Elles seront remplacées par des commissions de contrôle (article L.19 du code électoral) avec pour missions :

- L'examen des recours administratifs formés par les électeurs avant tout recours contentieux.
- S'assurer de la régularité des listes électorales.

Les membres de la commission seront nommés par arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2019 et ce jusqu'aux élections municipales de mars 2020.

A Thiré, commune de moins de 1 000 habitants, elle sera composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Madame le Maire invite le conseil municipal à désigner un conseiller municipal, un délégué de l'administration ainsi qu'un délégué du tribunal de grande instance pour la future commission de contrôle afin que le Préfet puisse prendre son arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **DE NOMMER Monsieur Dominique GAUTREAU conseiller municipal, comme référent communal pour participer à la future commission de contrôle des listes électorales ;**
- ✓ **DE PROPOSER Madame PELLETIER Marylène comme délégué du tribunal de grande instance et Madame CHOUC Martine comme délégué de l'administration, pour siéger au sein de cette même commission ;**
- ✓ **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document référent à ce dossier.**

Madame PHILIPPEAU Christine et Monsieur GAUTREAU Dominique, proposent au secrétariat, de déléguer une partie des vérifications à effectuer suite à la dernière commission des listes électorales. En effet, des erreurs de nom et/ou date de naissance sont apparus dans la liste extraite du nouveau serveur ELIRE.

Madame le Maire, ainsi que Natacha la secrétaire, tiennent à remercier ces conseillers pour cette proposition, qui allègera le travail du secrétariat en cette période de fin d'année.

DEL 2018-11-27-03 : Demande complémentaire de subvention « amendes de police » pour l'aménagement du centre bourg

Rapporteur : Madame Christine PHILIPPEAU

Madame le Maire rappelle au conseil, que le projet d'aménagement du centre bourg est éligible au titre des amendes de police. En effet, il répond à une préoccupation de sécurité routière.

La Commune a d'ores et déjà sollicité cette subvention, mais le montant prévisionnel des travaux prévus initialement a été revu à la hausse, suite à la nouvelle esquisse réalisée par l'agence routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Par 8 voix pour
3 abstentions**

- ✓ **SOLLICITE l'octroi d'une subvention complémentaire spécifique au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité du centre bourg ;**

- ✓ **CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Pour rappel la commune a déjà perçu : 16 783.63 €.

DEL 2018-11-27-04 : Fixation du prix de vente du logement sis au 26, rue de la Mairie

Rapporteur : Monsieur FORGERIT Fred

Madame la maire présente à l'assemblée les différentes estimations de prix de vente du locatif situé 26 rue de la mairie.

Les services des domaines ont estimé la propriété à 70 400 € ;

L'agence immobilière « Achetez Vendée Immobilier » a estimé le bien à 90 000 € ;

L'agence immobilière « Chantimmo » a estimé la propriété à 45 000 €.

Afin de finaliser la vente, la municipalité devra fournir l'ensemble des documents obligatoires dans le cadre d'une vente immobilière (classement des énergies, assainissement, plomb...). Madame la Maire précise également que les locataires nous ont remis les clefs lundi 19 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Par 8 voix pour
3 abstentions**

- ✓ **FIXE le prix de vente du bien à 75 000 € net vendeur ;**
- ✓ **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à la mise en vente du bien.**

La maison sera mise en vente dans les deux agences immobilières, ainsi que chez le notaire de Sainte Hermine.

DEL 2018-11-27-05 : Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de méthanisation, après modification de l'installation et extension du plan d'épandage, implantée à l'Oie sur la Commune d'Essarts en Bocage.

Rapporteur : Monsieur Bruno FAIVRE

AVIS ENQUETE PUBLIQUE : UNITE DE METHANISATION – SAS BIOLOIE

VU l'arrêté préfectoral n°18-DRCTAJ/1-577 du 27/09/2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande présentée par la SAS BIOLOIE, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une unité de méthanisation, après modification de l'installation et extension du plan d'épandage, implantée à l'OIE sur la commune d'ESSARTS EN BOCAGE.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale formulée par la SAS BIOLOIE en vue d'exploiter une unité de méthanisation située à l'OIE, la Commune étant concernée par le plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Par 9 voix pour
2 abstentions**

- ✓ **Donne un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la SAS BIOLOIE ;**
- ✓ **Autorise Madame le Maire à signer tout document utile à ce dossier.**

Questions Diverses

I. Bâtiments communaux et voirie

Rapporteur : Monsieur Loïc CHARRIER

✚ 1 - Le Club House :

Madame le Maire informe le conseil, que l'Entreprise YLEAU est intervenue semaine 47 en urgence, au stade de football pour la réfection de la toiture du Club House. *Elle fait remarquer que les fermettes portaient sur le mur de briques qui s'émiettait. Elles ont été renforcées pour consolidation.* La toiture des vestiaires sera réalisée au printemps prochain ainsi que la fosse septique.

Pour information Monsieur Franck MENANTEAU interviendra au Club House le 8 décembre prochain, pour refaire le plafond et l'isolation.

L'Entreprise Samuel LUCAS a également changé le chauffe-eau pour un montant de 1 944.00 € TTC. *Monsieur Loïc CHARRIER fait remarquer que celui-ci ne chauffe pas. Madame le Maire, lui indique qu'il serait bon de reprendre contact avec l'installateur.*

Madame le Maire rappelle que ces travaux seront subventionnés par le Contrat Vendée Région Territoire à hauteur de 26 031.00 €. Un panneau indiquant cette subvention est affiché sur le portail du club house, visible de la rue du Stade.

📖 Fréquentation du Stade :

Madame le Maire informe avoir été interpellée par des adolescents et un parent concernant l'accès au Stade de football en dehors de son utilisation par l'ASST.

La majorité du Conseil présent n'est pas opposé à laisser l'accès au stade aux enfants de la Commune mais sur demande préalable à des référents. Toutefois Madame le Maire rentrera en contact avec la Présidente du club de l'ASST afin de recueillir son avis sur les modalités de cette autorisation. Si l'accès au stade de football est autorisé, un règlement concernant l'utilisation des lieux devra être réalisé et affiché sur le portail de l'entrée.

Rapporteur : Madame Christelle BONNAUD

2 - Le Bar-Pizzeria :

Madame le Maire indique que l'Entreprise PILLAUD est intervenue au Bar-Pizzeria la semaine 46 pour le changement des huisseries. Les volets ont été entreposés à la salle municipale, afin que notre agent technique les peignent.

Ces travaux ont occasionné un mécontentement du Gérant du Bar-Pizzeria, qui lui a annoncé le 1er jour d'intervention de l'Entreprise PILLAUD qu'il serait fermé du 15/12/2018 au 15/01/2019.

Madame le Maire informe que lors de la dépose des fenêtres actuelles, les pourtours de celles-ci se sont décollés. De plus, au rez-de-chaussée, tous les linteaux sont à remplacer, mais les nouvelles fenêtres sont déjà installées. Monsieur YLEAU doit nous faire parvenir un chiffrage de ses travaux supplémentaires.

Madame le Maire se propose de lire le courrier de Monsieur STEVENIN et demande à l'assemblée quelle réponse apporter ?

Avis du Conseil :

Des membres du conseil rappellent que l'étage de devrait pas être un lieu d'habitation. Madame le Maire propose de lire certains articles du bail, qui confirment qu'une pièce à l'étage est destinée à une salle de jeux ou de réserve et la seconde pièce est à usage privative mais non d'habitation. Il est également fait remarquer que le gérant à installer une douche à l'étage sans autorisation préalable.

Monsieur Laurent GAUTIER fait remarquer que la question sur l'habitation de l'étage par le gérant a déjà été évoquée lors d'une précédente réunion et trouve préjudiciable le changement de positionnement de certains.

Il est fait remarquer également que le litige est principalement dû à des échanges trop tardifs entre le gérant et l'entreprise concernant la date présumée des travaux. Toutefois, Madame Isabelle MENANTEAU, soulève que l'artisan ne peut prévoir à l'avance son calendrier d'intervention, et que malgré le délai court entre la notification au gérant et l'intervention de l'artisan, 3 jours se sont écoulés. Le gérant aurait dû prendre les devants concernant ces denrées alimentaires.

Il est proposé à Madame le Maire de rappeler dans son courrier les modalités du bail commercial.

Madame le Maire informe le conseil, que le chauffe-eau du bar fuit. Monsieur STEVENIN est passé en Mairie pour avertir qu'il en commandait un nouveau, et qu'il ferait parvenir un courrier à la Mairie. Madame le Maire, rappelle que selon le bail et l'article 606 du code civil, cette dépense est à la charge du titulaire du bail commercial.

Rapporteur : Madame Patricia HUG GRATON

+ 3 - Mairie et Eglise :

Madame le Maire indique également que nous avons demandé à l'Entreprise PILLAUD de nous adresser un devis afin de refaire les volets du bureau du Secrétariat. Il lui a également été demandé de chiffrer les réparations nécessaires au bon fonctionnement de la fenêtre de la salle paroissiale.

+ 4 - La Fosse Septique Mairie :

L'Entreprise RATAUD est venue vidanger gracieusement la fosse septique devant la Mairie. L'Entreprise YLEAU l'a sécurisé et a refait la tête de fosse.

Madame le Maire propose d'installer un parking à vélo à cet emplacement afin d'éviter le stationnement de véhicules.

Avis du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable pour une acquisition en 2019. Celui-ci devra être installé de manière à laisser le regard de vidange de la fosse septique accessible.

+ 5 - Réverbère Rue du Braud :

Un administré a fortement endommagé le lampadaire au croisement de la rue de la Mairie et de la rue du Braud. Celui-ci est venu en Mairie établir un constat.

INEO est intervenu pour le sécuriser. Le SYDEV nous a transmis pour information le coût de la réparation qui s'élève à 2 216.00 €.

Rapporteur : Madame Isabelle MENANTEAU

6 - Poteau du chemin piétonnier, Route de Sainte-Hermine :

La remorque d'un particulier est venue percuter un poteau du chemin piétonnier route de Sainte-Hermine. Celui-ci est décelé et le revêtement bicouche autour du poteau est à refaire. La demande d'indemnisation par son assurance est en cours.

7 - Camping :

L'Entreprise VALDEFYS missionnée pour l'abattage des peupliers au plan d'eau, n'interviendra qu'en 2019. En attendant, l'arrêté interdisant l'accès sur tout le pourtour du plan d'eau reste en vigueur.

8 - Travaux de voirie :

Le marché de voirie avec l'Entreprise EIFFAGE est terminé. La réception des travaux a eu lieu le 9 novembre 2018, en présence d'une partie des membres de la commission voirie.

Monsieur Fred FORGERIT fait remarquer à la secrétaire de Mairie que le mail de convocation pour cette réunion n'était pas explicite.

Lors de cette réunion, il a été convenu de demander à cette même entreprise d'intervenir chemin rural dit du Pus (*chemin qui mène au dolmen*), afin de scarifier et reprofiler celui-ci.

Madame le Maire a signé le devis pour un montant de 1 386.00 € TTC, les travaux ont été réalisés.

Monsieur Loïc CHARRIER indique également que Monsieur BLANCHARD a effectué le curage et le nettoyage du fossé sur le côté gauche en descendant, au lieu-dit la Ronde.

Madame le Maire informe que la SAUR interviendra du 28 novembre au 14 décembre prochain, rues de Rochefort et du Moulin Musseau pour effectuer le branchement d'eau de l'ancien réseau au nouveau. A cette occasion, un arrêté de circulation de rétrécissement de voie a été pris et la vitesse de la circulation sera limitée à 30km/h.

Monsieur Loïc CHARRIER informe que la prise en charge des deux bouches incendie ont été votés par la Communauté de Communes.

Rapporteur : Madame Catherine DENFERD

9 - Église Saint Pierre :

Suite à la demande de Mme JAUNET Patricia, en charge de l'Étude diagnostic de l'Église Saint-Pierre, Madame le Maire a accepté le devis de l'Entreprise BENAITEAU, mandatée pour effectuer un sondage traversant dans la maçonnerie du bouchement existant, *car un porche se dessine sous le caquetoire*. Ces travaux supplémentaires pour un montant de 646,80 € TTC, sont planifiés pour ce jeudi.

Une réunion de chantier est fixée vendredi 30 novembre 2018 entre l'Entreprise BENAITEAU, Mme JAUNET et l'Entreprise ARTHEMA.

Madame le Maire informe avoir rencontré Madame la Sous-Préfète ce jour, concernant le classement de l'Eglise Saint Pierre. Ensemble, elles sont allées visiter l'Eglise. Monsieur BONDU de l'entreprise BENAITEAU était sur place, et leur a indiqué avoir retrouvé un chapiteau du porche, et que dans la sacristie, les premiers « grattages » du crépis ont permis de révéler des restes de peintures murales.

10 - Hydrocurage des Buses au lieu-dit la Conscience :

L'entreprise GUYONNET est intervenue ce jour, pour l'hydrocurage de cinq buses au lieu-dit la Conscience. Le coût de l'opération est de 512.40 € TTC. 4 de ces buses étaient bouchées.

Mr Christophe ROYER, directeur de l'agence routière, nous a indiqué que cette portion de voirie est située en agglomération Thiré/Sainte-Étienne-de-Brillouet, et nous a rappelé que la gestion du réseau pluvial en agglomération est du ressort de la Commune.

Pour information, il n'existe pas de fossés à la Conscience.

11 - Logement sis 34 Bis rue de la Mairie :

Madame le Maire rappelle au conseil, la libération du logement sis au-dessus du secrétariat le 31 janvier prochain.

Les membres du conseil demandent à ce que la commission bâtiments se réunisse pour effectuer un état des lieux anticipé du logement. Madame le Maire propose de rencontrer le locataire pour une visite Mardi 4 Décembre prochain, et informera le conseil par mail de ce rendez-vous selon les possibilités du locataire.

II. Matériels Communal :

Rapporteur : Monsieur Guillaume JOLLY

1 - Tronçonneuse :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé le devis de la Cavac d'un montant de 179.00 € TTC pour l'achat d'une nouvelle tronçonneuse.

Désherbeuse :

Madame le Maire informe le Conseil avoir été destinataire d'un mail de la Commune de la Réorthe, l'informant de la réception prochaine de l'avis de somme à payer (154,74 €) concernant le paiement de l'assurance de la désherbeuse.

Monsieur Dominique GAUTREAU fait remarquer que la désherbeuse n'est pas très présente sur la Commune. Madame le Maire indique qu'il a été demandé à l'agent technique de la réserver dans les jours à venir, toutefois les peintures des volets du bar sont prioritaires pour cette fin de semaine.

Tracteur :

La courroie d'alternateur a été changée. Madame le Maire remercie Monsieur Fred FORGERIT pour son aide à l'installation.

Mairie :

Des devis sont en cours de négociation pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur, et d'un siège de bureau pour la secrétaire. Sont également en cours des demandes de devis pour une mise à jour des logiciels afin de les adapter aux nouvelles contraintes numériques.

Il faudra certainement envisager le changement du chauffe-eau de la Mairie.

III. Personnel Communal :

Rapporteur : Madame Catherine DENFERD

Madame le Maire informe avoir commandé un coussin de fleurs pour l'anniversaire du décès de Béryl, qui sera déposé au cimetière par le fleuriste.

Monsieur Laurent GAUTIER trouve cela impersonnel. Madame le Maire demande au Conseil, qui serait disponible pour le déposer. Madame Christine PHILIPPEAU et Monsieur Loïc CHARRIER, seuls disponibles en cette journée, proposent de déposer ce coussin de fleurs au cimetière. Madame le Maire les en remercie.

Madame le Maire informe le Conseil que le contrat aidé de Mme DIEUMEGARD arrivera à son terme le 31 Décembre prochain. Son emploi du temps a été calculé sur une annualisation de Septembre à Septembre. Madame le Maire proposera lors de la prochaine séance, le maintien de cet agent en CDD pour une durée de 8 mois sur une base de 35h annualisées.

Madame le Maire rappelle que l'agent technique sera en formation « préparation à l'habilitation électrique BS-GR3 » du 3 au 5 Décembre prochain, salle de l'Espinasse à Sainte-Hermine. Effet de circonstance, ces dates correspondent à l'installation des guirlandes de Noël qui se fera par les agents des autres communes.

IV. Affaires Scolaires :

Madame le Maire informe le conseil que :

- ✚ L'entreprise COMELEC est intervenue lundi 26 novembre dernier pour revoir l'éclairage extérieur de l'école qui, par temps humide faisait disjoncter l'installation internet ;
- ✚ L'entreprise BALINEAU est intervenue lundi 26 novembre pour une réparation de gouttière salle des professeurs ;
- ✚ L'entreprise SEP interviendra avec FIB demain à 14h, pour corriger le défaut persistant de la chaudière détecté depuis son installation, et qui entraîne son arrêt depuis jeudi dernier ;
- ✚ Une commande de 4000 kg de pelets auprès de la CAVAC est en cours. Le prix de la tonne est en hausse, et sera de 291.50 € / la tonne au lieu de 254.10 € TTC, pour les dernières livraisons.

1 - Conseil d'école :

Suite au dernier Conseil d'École du 8 Novembre dernier, Madame le Maire énonce les effectifs de l'école :

Classe 1 = 17 enfants (TPS = 0, PS = 3, MS = 6, GS = 8).

Classe 2 = 20 enfants (CP = 7, CE1 = 6, CE2 = 7).

Classe 3 = 17 enfants (CM1 = 5, CM2 = 12) ; **soit un total de 54 enfants.**

Prévisions 2019 :

TPS = 3	GS = 6	CE2 = 6
PS = 5	CP = 8	CM1 = 7
MS = 3	CE1 = 7	CM2 = 5

Soit un total de 50 enfants.

Lors de ce conseil d'école, la question concernant la reprise de l'aide aux devoirs a été posée. En effet, depuis la fin des temps d'activité périscolaire, les aides aux devoirs n'ont pas été reconduites. De ce fait, la recherche de bénévoles sera relancée par un appel à volontaires lors de la parution du bulletin municipal.

L'équipe enseignante a également pour projet d'installer des poules à l'école. Un contact a été pris par la Municipalité, auprès des services techniques de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour la mise à disposition gratuitement d'un poulailler. Celui-ci sera retiré à Sainte-Hermine pour la rentrée de janvier 2019.

Cette année la fête de Noël de l'école est prévue le 14 Décembre 2018, et la kermesse de fin d'année scolaire sera le samedi 29 juin 2019.

2 - Inspection Académique :

Madame le Maire donne lecture de la note relative aux principes d'élaboration de la carte scolaire des écoles publiques dans le Département de la Vendée.

Cette note sera transmise par mail.

Madame le Maire informe avoir été contactée par le secrétariat de Madame Marie BOUDEAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale, concernant le plan « Bibliothèque d'école ». L'école de Thiré a été identifiée comme étant susceptible de bénéficier d'une attribution de crédit dès cette fin d'année civile.

Madame le Maire a donné son accord de principe ; un versement d'un montant de 1 500 € se fera sur le compte de la Commune afin de procéder, avec l'équipe enseignante aux achats de livres.

3 - École et Cinéma :

Le dispositif École et Cinéma auquel participe la Commune fonctionne sur les principes suivants :

- ✓ la Communauté de Communes prend à sa charge le transport des enfants ;
- ✓ la Commune prend à sa charge 1,50 € du prix du billet (sur 2,50 €).

La prévision 2019 est calculée sur une base de 148 enfants pour un montant total de 222 €. Il conviendra de délibérer en 2019.

4 - Transport Scolaire :

Madame le Maire informe avoir été destinataire du listing des enfants qui empruntent le car pour l'année scolaire 2018-2019. Lors d'une réunion précédente du Comité Syndicale, le montant de la participation avait été voté à hauteur de 40 € par élève inscrit (collégiens = 22 élèves pour Thiré), et il avait été décidé que les enfants relevant de la maternelle et / ou de l'élémentaire de Sainte-Hermine ne seraient pas pris en compte dans la participation des Communes (2 enfants sur Thiré).

Soit une participation prévisionnelle d'un montant de 880 € pour 2019.

V. Gestion courante

1 - Fourrière Animale :

Madame le Maire informe le Conseil avoir reçu un courrier de Mme HYBERT, lui indiquant que depuis le 1^{er} Octobre dernier, un nouveau marché pour la gestion de la fourrière animale sur le Territoire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a été attribuée à la Société le HAMEAU CANIN. Les chats errants ne font pas lieu de prise en charge.

3 - DIA :

Madame le Maire informe le Conseil des Déclarations d'Intentions d'Aliéner reçues en Mairie au cours de l'année 2018, pour lesquelles la Commune n'a pas préempté.

Anciens propriétaires	Adresse	Acheteur
M et Mme GILIER Robert	40 rue de l'Hôpital	M. Logan LETELLIER et Mme Noémie DOUILLARD

Mme GARON Claire	19, Rue des Terres Douces	SCI KOOKABURRA
M et Mme CERISIE Rémy	7, Rue de la Fontaine	Fondation Les Arts Florissants
Consorts ROBIN	Rue du Bâtiment	Fondation Les Arts Florissants
M et Mme PAQUEREAU Nicolas	3, Rue du Moulin	Mme DIOCHET Christine
Consorts DEFONTAINE	23, Rue de la Motte	M. JEANNEAU Dominique
M. VAN DEN BLINK Pieter	9, Rue de la Blinière	Mme BARILLON Marie-Béatrice
M et Mme COTTEREAU David	33, Rue du Stade	Monsieur AUCHER Clément

4 - Site Communal :

Madame le Maire indique au Conseil, que toutes les mises en place des nouvelles procédures ainsi que les tâches de fin d'année ne permettront pas au secrétariat de remettre à jour le Site Internet de la Commune. Elle demande un volontaire pour ce travail, cette personne aura à charge de mettre régulièrement la page de la Commune à jour.

Monsieur Guillaume JOLLY rappelle également que c'est par manque de temps qu'il a délaissé le site.

Il est rappelé que Monsieur AUTOGUE s'était porté volontaire pour le tenir à jour, il serait bon de revoir avec lui. Madame Christine PHILIPPEAU se propose mais demande un temps de réflexion. Monsieur Jacky JOCCOTTON, notre correspondant ouest France, se porte également candidat.

5 - Restauration Plaque de Cocher rue de l'Eglise :

Madame le Maire informe le Conseil avoir reçu un mail de Mr JAMOIS Nicolas, représentant l'Association Henri BOUILLIANT, l'informant de la présence d'une plaque de cocher en mauvaise état sur la Commune.

Dans l'intérêt de la préservation de ce patrimoine, il lui paraît opportun de l'importance de sa restauration.

Les plaques de cocher sont créées en 1835 et sont installées jusqu'à la Première Guerre Mondiale. Suivant une loi du 19^{ème} Siècle, en France, ces plaques devaient être installées aux carrefours et en hauteur afin que les cochers puissent se diriger.



Pour réaliser cette restauration, Mr JAMOIS Nicolas demande une participation de 20 €, liée à l'achat du matériel, auxquelles il faudra rajouter les frais postaux pour l'envoi de la plaque (27,30 €).

Madame le Maire demande avis au Conseil, qui émet un avis favorable.

6 - Vente au déballage :

Un vendeur d'outillage professionnel souhaite exposer au sein de notre commune. Il demande l'autorisation de cette vente au déballage, pour le mois de décembre.

Madame le Maire demande avis au conseil *qui émet un avis favorable. Il est demandé à Madame le Maire de se renseigner auprès du demandeur de quel type de véhicule, ils sont équipés.*


7 - Sydev - Visite de maintenance :

La visite de maintenance de l'éclairage public est prévue entre le 10 et 31 décembre 2018.

Avez-vous des dysfonctionnements à signaler, en sachant que la Commune a signalé le réverbère chemin de Luçon face à la Rue du Braud, et le lampadaire de la Fontaine où une rallonge électrique a été installée sans demande préalable.


Il est fait ajout d'un lampadaire chemin de Luçon, et il est demandé le retrait de l'ampoule du réverbère rue de la cure.


VI. Dates à retenir

 **1^{er} Décembre** : Sainte Barbe à 18h à la Salle Socio Culturelle

 **3 Décembre** : Sydev

 **8 Décembre** : Téléthon

 **10 Décembre** : Chaillé les Marais 19 h - Salle Communale : réunions publiques - présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT.

 **11 Décembre** : Mareuil sur Lay Dissais 19 h - Salle Othello : réunions publiques - présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT.

 **11 Décembre** : Réunion publique « déplacement solidaire » à 15h Salle Municipale.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de photocopier gratuitement (environ 20 exemplaires) de la Charte du bénéficiaire, et du Règlement de Fonctionnement, nécessaire à cette Association pour ce RDV.

Avis du Conseil :

- **14 Décembre** : Fête de l'école
- **15 Décembre** : Goûter des Aînés
- **18 Décembre** : Diffusion du spot TV Thiré mission Bern sur France TV après le journal télévisé.
- **18 Décembre** : **Dernier Conseil Municipal de l'année 2018 à 19h00**
suivi de l'Apéro Dinatoire avec les Agents



Séance levée à 23 h 15

<u>Catherine DENFERD, Le Maire</u>	<u>Loïc CHARRIER, 1^{er} Adjoint</u>
<u>Nadège BARBESANT, 2^{ème} adjointe</u>	<u>Patricia HUG-GRATON, 3^{ème} adjointe</u>
<u>Christelle BONNAUD, Conseillère</u>	<u>Rémy CERISIE, Conseiller</u>
<u>Bruno FAIVRE, Conseiller</u>	<u>Fred FORGERIT, Conseiller</u>
<u>Laurent GAUTIER, Conseiller</u>	<u>Dominique GAUTREAU, Conseiller</u>
<u>Guillaume JOLLY, Conseiller</u>	<u>Isabelle MENANTEAU, Conseillère</u>
<u>Christine PHILIPPEAU, Conseillère</u>	<u>Magalie RIVASSEAU, Conseillère</u>